

**Fermeture des bureaux
2020-2021**

Jours fériés et chômés
Vendredi saint – 10 avril 2020
Lundi de Pâques - 13 avril 2020
Journée nationale des patriotes ⁱ - 18 mai 2020
Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste) - 24 juin 2020
Fête du Canada - 1 ^{er} juillet 2020
Fête du Travail ⁱⁱ - 7 septembre 2020
Action de grâces ⁱⁱⁱ - 12 octobre 2020
Veille de Noël ² - 24 décembre 2020
Jour de Noël - 25 décembre 2020
Lendemain de Noël ¹⁻² - 26 décembre 2020: déplacé au 28 décembre 2020
Veille du jour de l'An ² – 31 décembre 2020
Jour de l'An – 1 ^{er} janvier 2021
Lendemain du jour de l'An ¹⁻² – 2 janvier 2021 : déplacé au 4 janvier 2021

- i. Lundi qui précède le 25 mai.
- ii. Premier lundi de septembre.
- iii. Deuxième lundi d'octobre.
1. Lorsqu'un jour férié est un samedi ou un dimanche, le jour férié peut être en vigueur le jour précédent ou le prochain jour ouvrable, selon le cas.
2. En vertu notamment des articles 75 et 79 du Règlement sur la publicité foncière, les bureaux de la publicité des droits (BPD) seront ouverts de 9 h à 10 h aux dates suivantes :
 - 24, 28 et 31 décembre 2020
 - 4 janvier 2021